

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.  
[www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD](http://www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD)

## CHAUSSURE

Représentants des travailleurs	Fédération Syndicale Européenne : Textiles, Habillement et Cuir (FSE : THL) (1975) <a href="http://www.etuf-tcl.org/?lg=fr">http://www.etuf-tcl.org/?lg=fr</a>
Représentants des employeurs	Confédération Européenne de l'Industrie de la Chaussure (CEC) (1959) <a href="http://www.cecshoe.be">www.cecshoe.be</a>

### Comité du dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	1991 (Comité conjoint créé en 1982)
CDSS :	1999
Règlement intérieur :	
Programme de travail :	2005 - 2006

### [Aperçu général du secteur](#)

### [Acteurs et défis](#)

### [Résultats](#)

### [Textes conjoints](#)

## APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

**Le secteur de la chaussure, un secteur à forte intensité de main-d'œuvre et composé de nombreuses PME, est confronté à une série d'enjeux liés à la [libéralisation](#) du commerce international. Depuis de nombreuses années, ces enjeux se déclinent en restructurations, déclin de l'emploi, délocalisations, mais aussi en nécessité de valoriser les avantages concurrentiels européens.**

Le [secteur de la chaussure](#) se caractérise par de nombreuses petites et très petites entreprises. Il fait partie des trois secteurs constituant ce qu'on appelle globalement la « filière mode » : chaussure, textile-habillement, tannerie et cuir. Pour un aperçu général de cette filière mode, voir la fiche « Textile-Habillement ».

Le secteur de la chaussure se caractérise par la taille des entreprises — pour la plupart des petites entreprises ou des PME —, la haute intensité de main-d'œuvre, et l'importance de l'emploi féminin relativement peu qualifié. Selon la [Commission européenne](#), ce secteur employait, en 2006, quelque 388 000 personnes au sein de 26 000 entreprises (pour la plupart implantées en Italie, Espagne et Portugal, mais aussi en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie).

À l'instar du secteur « textile-habillement », ce secteur est confronté à une série d'enjeux liés à la libéralisation du commerce international. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en effet, les dernières restrictions sur les importations de chaussures en provenance de Chine ont été levées. Depuis lors, la Chine et le Vietnam sont devenus les principaux fournisseurs extérieurs de chaussures dans l'UE ; ces deux pays représentant à eux seuls plus de 60 % des importations dans l'UE (en valeur).

Pour l'Europe, les enjeux de cette libéralisation se déclinent donc en : concurrence accrue de pays aux coûts de main-d'œuvre peu élevés, restructurations d'entreprises et chute du nombre d'entreprises actives, déclin de l'emploi, et nécessité vitale de valoriser les avantages concurrentiels européens (qualité technique des produits, mode et esthétique, image de marque...).

Cependant, il serait erroné de penser que les difficultés structurelles du secteur seraient nées en 2005. Celles-ci existaient déjà bien avant. Depuis le début des années 1990, le secteur connaît des pertes d'emplois supérieures à la moyenne de l'industrie manufacturière européenne. Ces pertes d'emplois s'expliquent alors par des investissements de modernisation, mais surtout par les délocalisations de sites de production vers des pays extracommunautaires...

## ACTEURS ET DÉFIS

**Du fait que le secteur de la chaussure est fortement soumis à la concurrence internationale, l'un des thèmes constants de ce dialogue social sectoriel — qui rassemble la Fédération Syndicale Européenne : Textiles, Habillement et Cuir (FSE : THL) côté travailleurs, et la Confédération Européenne de l'Industrie de la Chaussure (CEC) côté employeurs — est la lutte contre la concurrence « déloyale » des pays tiers, en particulier ceux où existent encore des pratiques de travail forcé des prisonniers, de travail des enfants, et où les droits syndicaux ne sont pas reconnus.**

Sur le plan formel, trois périodes ont marqué la mise en place d'un dialogue social européen dans ce secteur :

- a) la création d'un comité paritaire, de 1977 à 1984, chargé d'assister la Commission européenne dans l'étude des problèmes socio-économiques du secteur ;
- b) après sept années d'interruption de ce comité, la création d'un groupe de travail informel en décembre 1991, qui marquera le début de la production de textes conjoints (le premier texte est adopté en 1993) ;
- c) la transformation de ce groupe de travail en un Comité de dialogue social sectoriel (CDSS) en 1999.

Dès 1993, les premières préoccupations des partenaires sociaux portent sur le commerce international et en particulier sur le système de préférences généralisées (SPG) mis en place par la CEE en faveur des pays en développement (en accordant aux importations des produits des pays en développement des réductions ou exemptions tarifaires, les objectifs généraux du SPG sont de favoriser l'augmentation des recettes d'exportation de ces pays, promouvoir leur industrialisation et accélérer leur croissance économique).

Pour les partenaires sociaux, il s'agit d'insérer une clause sociale dans ce SPG afin d'éviter une concurrence déloyale des pays tiers (travail forcé des prisonniers, travail des enfants, absence de droits syndicaux, etc.). Cette préoccupation d'un commerce loyal (*fair*) est présente dans toute l'histoire de ce dialogue social, et se retrouve par exemple dans la position commune de 2006 sur la demande d'adoption d'un marquage européen d'origine des chaussures importées de pays tiers.

Dans leur premier « avis commun sur l'emploi » (3 novembre 1993), les partenaires sociaux soulignent les difficultés structurelles de leur secteur et appellent l'UE à en tenir compte dans sa politique commerciale, industrielle, régionale et sociale. En 1995, ils adoptent une Charte sur le travail des enfants, qui sera complétée en 1996 puis actualisée en 1997 et élargie en 2000. Ce texte représente le principal engagement réciproque dans lequel les partenaires sociaux signifient leur volonté d'œuvrer en faveur d'une industrie du cuir et de la chaussure européenne compétitive internationalement et basée sur le respect des intérêts tant des employeurs que des travailleurs. Cette Charte (« recommandation », selon les critères de l'[Observatoire social européen](#)) s'inscrit dans une stratégie visant à

donner une image de marque « socialement responsable » de l'industrie européenne de la chaussure.

Cette stratégie s'articule avec une demande constante de prise en compte par l'UE des spécificités de l'emploi dans le secteur. Ceci se reflète dans de nombreuses positions communes : Déclaration commune sur l'emploi de 1995, position commune de 1999 sur la réduction de la pression socio-fiscale sur le travail peu qualifié et faiblement rémunéré, position commune sur l'impact social des crises financières asiatique et russe sur la filière mode de 1999 (en lien avec le secteur Tannerie et Cuir ; voir autre fiche), contribution des partenaires sociaux au Sommet de Lisbonne en 2000, et enfin, contribution des partenaires sociaux au programme d'action sociale en 2000.

## RÉSULTATS

**La stratégie du dialogue social dans le secteur de la chaussure se centre sur la construction d'une image de marque européenne socialement responsable — en particulier via la Charte sur le travail des enfants. Par ailleurs, les partenaires sociaux du secteur n'ont de cesse de rappeler aux institutions de l'UE les difficultés structurelles rencontrées dans leur industrie.**

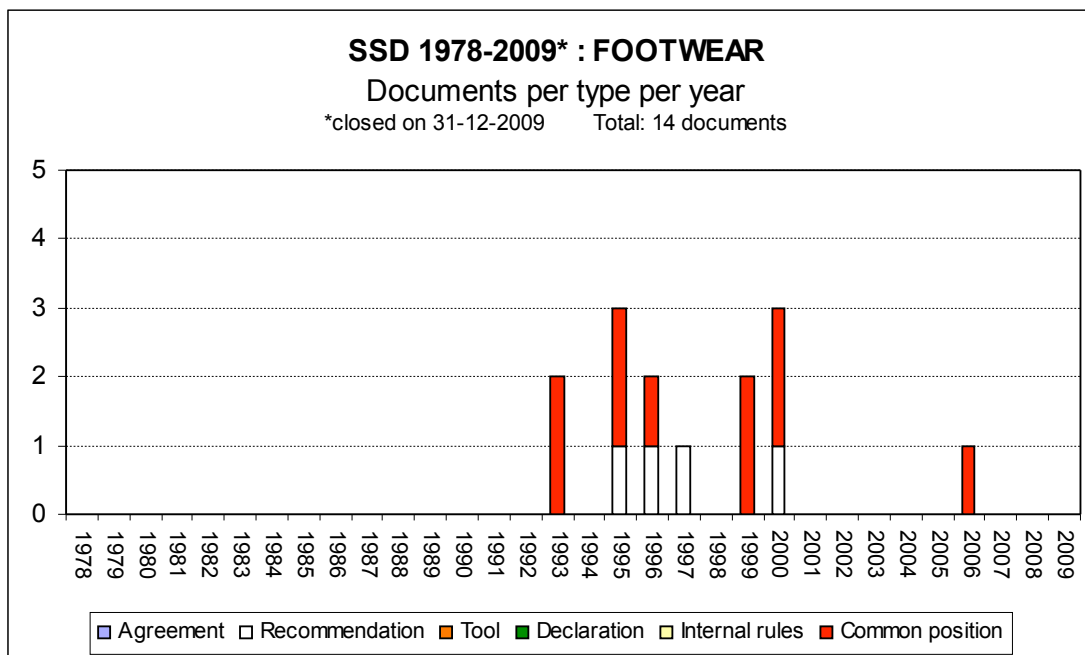
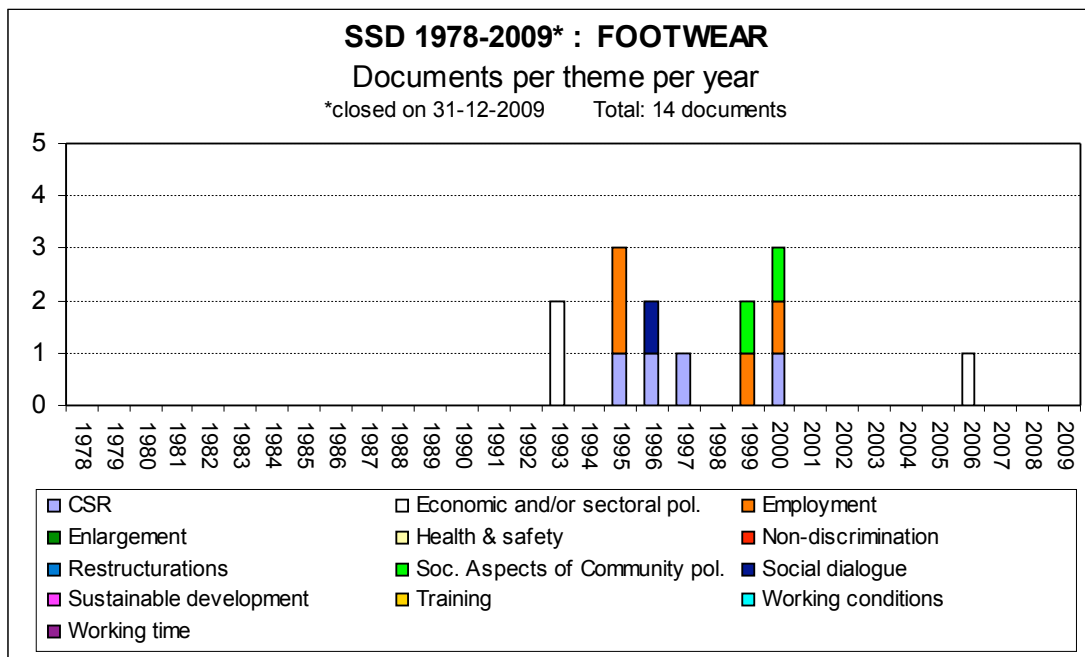
Tous les textes conjoints adoptés par le secteur de la chaussure prennent la forme soit de positions communes (« lobbying »), soit de recommandations (« engagements réciproques »).

On notera cependant que les recommandations se rapportent toutes à la Charte sur le travail des enfants : cette charte initiale a en effet été amendée et complétée à plusieurs reprises. À l'exception de cette charte, donc, le dialogue social de ce secteur se centre principalement sur des thèmes ciblés de lobbying auprès des institutions communautaires : emploi, conséquences sociales des politiques communautaires, responsabilité sociale des entreprises.

La stratégie du secteur est assez limpide : construire une image de marque européenne socialement responsable, en appeler à un commerce international loyal, et demander à l'UE de prendre en compte les difficultés structurelles du secteur.

# TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Chaussure » a donné lieu, depuis 1993, à l'adoption de 14 textes conjoints.



Date	Title	Theme	Type	Adressee
26/01/2006	The EU must adopt the origin marking of footwear imported from third countries	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
17/11/2000	Code de conduite. Une charte des partenaires sociaux dans le secteur de la chaussure	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Organisations nationales
02/06/2000	Programme d'action sociale: contribution des partenaires sociaux du secteur de la chaussure (lettre)	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
07/03/2000	Sommet de Lisbonne: contribution des partenaires sociaux du secteur de la chaussure	Emploi	Position commune	Institutions européennes
08/06/1999	Impact des crises financières asiatique et russe sur la filière "mode"	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
21/05/1999	Suivi du dialogue social sectoriel textile-habillement et chaussures	Emploi	Position commune	Institutions européennes
21/10/1997	Charte sur le travail des enfants-actualisée le 21/10/1997	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Organisations nationales
13/12/1996	Avis conjoint des partenaires sociaux sectoriels chaussure au niveau européen au sujet de la communication de la Commission sur le dialogue social	Dialogue social	Position commune	Institutions européennes
13/12/1996	Le travail des enfants. Une charte des partenaires sociaux européens du secteur de la chaussure	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Entreprises
16/11/1995	Déclaration commune sur l'emploi - déclaration sur les priorités d'Essen en matière d'emploi	Emploi	Position commune	Institutions européennes
07/03/1995	Charte sur le travail des enfants	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Entreprises
07/03/1995	Avis commun de la CEC et du CSE:THC	Emploi	Position commune	Institutions européennes
03/11/1993	Avis commun sur l'emploi	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
16/01/1993	Insertion d'une clause sociale dans le prochain SPG communautaire (lettre)	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes